

## VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 5 juillet 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à la grille de spécifications de la zone Rc-4 du règlement de zonage numéro 745, relativement aux normes d'implantation afin d'autoriser une marge latérale de 2,41 mètres au lieu de 4,0 mètres et une somme des marges latérales de 5,76 mètres au lieu de 8,0 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Rc-4 et comprend le lot numéro 4 181 462 du cadastre du Québec Le numéro civique est le 87, rue Grondin à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingt-et-unième jour du mois de juin 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA

Secrétaire-trésorier